



COMMUNE DE GROSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu

KlimaPakt | EUROPEAN
ENERGY
AWARD

Meng Gemeng engagéiert sech

Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 service.technique@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	101127
Objet :	l'autorisation ex-post pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche
Requérant :	Natur&Ëmwelt Fondation Hellef fir d'Natur
Adresse :	2, Kierchestrooss L-9753 Heinerscheid
Date de la décision :	26.11.2021
Lieu :	sur les parcelles 1783/2 et 1783/3, section A de Grosbous, lieu-dit "a Schwaarzebur"
Début du délai de recours :	03.12.2021
Fin du délai de recours :	03.03.2022
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 1er décembre 2021

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

